

<b>D 25-89</b>  <b>DÉCISION MODIFICATIVE N° 5/2025 BUDGET COMMUNE DE HOULGATE.</b>  Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u></p> <p>Olivier COLIN, Maire,  Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Dominique FROT, Adjoints au Maire,  Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Nathalie MAHIER, Joanna de KERGORLAY, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI et Patrick BLOSSE, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u></p> <p>Patrick BARBA : pouvoir donné à Dominique FROT  Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD  Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN  Antoine ARIF : pouvoir donné à Patrick BLOSSE</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
--	---

Olivier HOMOLLE informe les membres de l'assemblée délibérante que dans le cadre de l'achat de deux parcelles AL 417 et AL 418 pour une valeur chacune d'un euro (symbolique), il convient de passer des écritures d'ordre. Chaque parcelle a été évaluée selon le classement de la zone dans le PLU en non constructible. Le montant total de valorisation des deux parcelles, après déduction d'un euro, est de 2 518 €.

Par conséquent, il convient d'effectuer une décision modificative pour le passage des écritures en dépenses et en recettes sur la section investissement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'approuver la décision modificative n° 5/2025 suivante :

I - D : chapitre 041 - compte 2111 « terrains nus » : + 2 518 €  
I - R : chapitre 041 - compte 1328 « autres » : + 2 518 €

Olivier COLIN,  
Maire.